

## DROIT COMMERCIAL ET DES AFFAIRES

Il y a un an, Monsieur Paul Antin s'est installé dans un bureau qu'il loue près des facultés. Equipé simplement de son ordinateur au départ, il se proposait d'effectuer de la saisie pour les thèses et mémoires universitaires, mais aussi tous documents imprimables (cartes de visite, dépliants publicitaires...). La clientèle n'étant cependant pas au rendez-vous les premiers mois, faute que celui-ci propose également le service de reprographie des documents saisis, il a rapidement décidé de contacter une entreprise qui a mis en place une imprimante dans son local. Les résultats de son activité étant devenus encourageants à compter de cette installation, il souhaite aujourd'hui équiper son fonds d'autres photocopieuses, et envisage non seulement de proposer de la « copie en libre service », mais aussi d'autres services, reposant sur de la télécopie et internet.

Monsieur Paul Antin vient à votre cabinet accompagné de sa future femme, Sophie. Il vous présente d'ailleurs celle-ci, annonce fièrement son futur mariage, une naissance en mars, ainsi que l'acquisition prochaine d'une maison à quelques kilomètres de Clermont-Ferrand. Il souligne encore que sa compagne l'a beaucoup aidé, ces derniers mois, tant au plan de l'activité (saisie de documents, impression...) que d'un point de vue financier, lorsque les temps étaient plus difficiles.

- 1) Monsieur Antin vous expose que, jusqu'à présent, il a assuré son activité sous le statut de chef d'entreprise individuelle. Mais son banquier, qu'il a contacté en vue d'un emprunt, lui a fortement recommandé d'exploiter son entreprise sous forme sociétaire, étant donné les perspectives de développement qui sont les siennes, et lui a réclamé sa caution. Il vous demande de l'éclairer sur l'intérêt et les inconvénients de cette proposition, ou sur le maintien possible de son statut actuel, sachant qu'il a absolument besoin de ce prêt bancaire, mais qu'il souhaite rester maître de l'affaire (au moins s'agissant de la gestion de l'entreprise, à laquelle il est très attaché), et voudrait aussi protéger sa future femme, outre leur condition matérielle commune. Conseillez-le le plus complètement possible sur chacune des possibilités qui s'offrent à lui.
- 2) Monsieur Antin s'inquiète aussi parce qu'il n'a pas eu de contact récent avec la propriétaire du local qu'il loue, madame Buret ; elle ignore donc les changements d'activité qu'il a déjà opérés, de même ceux qu'il envisage d'opérer à court terme. Il vous confie par ailleurs que le bail arrive bientôt en période de révision triennale, et que cela l'ennuie un peu de se manifester auprès de sa propriétaire maintenant, car il craint qu'elle augmente d'autant plus le loyer, et ne sait pas dans quelle mesure et selon quelle procédure il pourrait en contester l'augmentation qu'il n'est pas en mesure de pouvoir supporter à ce jour. Conseillez-le.
- 3) Il y a 15 jours, Monsieur Antin a reçu une injonction de payer de la part d'un de ses fournisseurs, la SARL Calque et Cie, pour une créance de 1500 euros liée à une livraison de papier datant de quelques mois. Monsieur Antin vous annonce que, de toutes façons, il n'a pas cette somme en réserve et qu'il ne l'aura pas avant que deux de ses propres créances-clients aient été réglées (ce qui devrait intervenir d'ici moins de 60 jours), une de ces créances étant d'ailleurs à la charge de la société Calque et Cie (pour une reproduction de dépliants publicitaires, d'un montant de 500 euros HT). Il ajoute ensuite qu'il conteste en partie la livraison effectuée par la société Calque et Cie, les cartons de papier ayant été « tassés » lors du transport, et une partie de la marchandise ayant été abîmée de ce fait : 10% des feuilles livrées étaient déformées et elles ont été difficiles à utiliser dans les bacs à photocopieuse, entraînant souvent du bourrage, et obligeant alors à recommencer les impressions. Conseillez-le.

\*\*\*

*L'usage du Code civil et du Code de Commerce est autorisé.*